

Didier SAIGNES
Directeur Général Adjoint des
Services Techniques

MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE

Nos références : DGEME/LD/cm.002.2025
Dossier suivi par : Laurent DUBOIS
Tél : 04.67.94.64.63

LR/AR : 1A 192 967 8188 3

Objet : Conseil Portuaire

Agde, le 02 janvier 2025

Madame, Monsieur,

A la suite de changements de représentants de différentes structures nautiques, je vous prie de trouver ci-joint pour notification, l'Arrêté Municipal n°A_AP_2024_0290 du 30 décembre 2024, portant désignation des membres du Conseil Portuaire du Port du Cap d'Agde.

Vous pouvez nous contacter, en cas de besoin, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ainsi que par courrier ou par mail à l'adresse indiquée ci- dessous.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur , mes sincères salutations.

Didier SAIGNES

OBJET :

ABROGE ET REMPLACE
L'ARRÊTÉ N°A_AP_0252

NOMINATION DES MEMBRES
DU CONSEIL PORTUAIRE
PORT DE PLAISANCE
DU CAP D'AGDE

Direction gestion environnementale et
maîtrise énergétique
DGEME/LD/cm-039-2024

ARRÊTÉ
N° A_AP_2024_0290

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE D'AGDE

LE Maire de la Ville d'AGDE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2 et L.2214-3,

VU les articles R.5314-17 et R.5314-18 du code des transports,

VU l'arrêté municipal n°A_AP_2024_0252 du 24 septembre 2024 portant nomination des membres du Conseil Portuaire du Port de Plaisance du Cap d'Agde,

Considérant que les élections des représentants des navigateurs de plaisance au Conseil Portuaire du port de plaisance de la ville ont eu lieu le 18 janvier 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prendre acte de la désignation, à l'occasion de ce scrutin, des représentants des navigateurs de plaisance au conseil portuaire du port de plaisance de la ville d'Agde,

Considérant la vente du bateau d'un représentant des usagers plaisanciers,

Considérant le changement de la présidence du représentant des associations sportives liées à la plaisance,

Considérant le décès d'un membre représentant les associations touristiques liées à la plaisance, il convient de modifier la composition des membres du Conseil Portuaire,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°A_AP_2024_0252 du 24/09/2024 portant désignation des membres du Conseil Portuaire.

ARTICLE 2 :

A compter de la notification du présent arrêté, le Conseil Portuaire se compose comme suit :

REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ	
Titulaire	Suppléant
M. Sébastien FREY	Mme Clémence RAPHANEL
REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE	
Titulaire	Suppléant
M. Stéphane HUGONNET	M. Gaby RUIZ
MEMBRES DU PERSONNEL COMMUNAL	
Titulaire	Suppléant
M. Didier SAIGNES	M. Laurent DUBOIS

MEMBRES DU PERSONNEL CONCESSIONNAIRE	
sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives	
Titulaire	Suppléant
M. David MASELLA	M. Laurent BOURRIQUEL
REPRÉSENTANTS DES USAGERS	
Titulaires	Suppléants
M. Gérard USNARSKI M. Philippe REVILLIOD M. Christian GUERDER	Mme Evelyne PORTIER M. Henri EECKHOUTE M. Bernard BELLOT
REPRÉSENTANTS DES SERVICES NAUTIQUES, CONSTRUCTIONS, RÉPARATIONS	
Titulaire	Suppléant
M. Sylvain PEREYRE	M. Rémy BOYER
REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES LIÉES A LA PLAISANCE	
Titulaire	Suppléant
M. Alain RIGAULT	M. Michel SOUQUES
REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS TOURISTIQUES LIÉES A LA PLAISANCE	
Titulaire	Suppléant
M. Alain LASSIERRA	M. André SABAUD
REPRÉSENTANTS DE LA C.C.I BÉZIERS- SAINT PONS	
Titulaire	Suppléant
M. Fabien MORAGON	Mme Geneviève MARAIS
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'HÉRAULT	
Titulaire	Suppléant
Mme Marie Christine FABRE DE ROUSSAC	M. Jean-Louis GELY
REPRÉSENTANTS DES PÊCHEURS	
Titulaire	Suppléant
M. Patrick BARBANCE	M. Alain RICARD

ARTICLE 3 :
 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 :
 Le Directeur Général des Services, le Commissaire de Police, le responsable de la Police Municipale, les agents de Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est transcrit au registre des arrêtés de Monsieur le Maire.

Fait à Agde,
 Le Maire,

Signé électroniquement par Sébastien FREY
 Date de signature : 30/12/2024
 Qualité : Maire

Transmis en Préfecture le :
 Notifié le :
 Affiché le :
 Publié le :